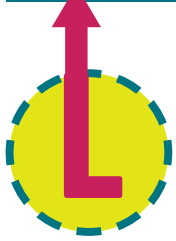




① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦
des parcours éducatifs pour l'été

Va y avoir du sport !



Le centre de loisirs éducatif est un espace d'éducation physique et sportive (Cf. *Camaraderie* n°301 d'avril-juin 2013). Pendant les mois de confinement les occasions de pratiquer des activités physiques ont été rares et celles de pratiquer des activités sportives, notamment collectives, presque inexistantes.

Faire découvrir et initier aux activités physiques et sportives, pourquoi ?

Proposer aux enfants et aux adolescent-es un parcours d'activités physiques et sportives c'est à la fois :

- ➔ 1 Développer les capacités motrices, de se repérer et de se mouvoir dans l'espace, dans un espace (aquatique par exemple) ;

- ➔ 2 Permettre de découvrir autrement son environnement (de la randonnée urbaine au trekking nature, course d'orientation en ville ou en forêt, etc) ;
- ➔ 3 Participer à la promotion de la santé.

Des démarches pédagogiques

Privilégier les pratiques collectives ou en doublette

Retrouver le collectif, agir avec d'autres implique de permettre aux enfants et aux adolescent-es de pratiquer des activités physiques et sportives (APS) collectives ou en doublette (escalade ou jeux de raquette en double par exemple).

Tenir compte du protocole sanitaire

Proposer des parcours d'activités physiques et sportives (APS) qui tiennent compte de

la distance physique. Toutes les APS de combat et de contact seront inadéquates. Reste de nombreuses APS collectives qui se basent (ou peuvent se baser) sur un jeu sans contact. Des APS d'équipe avec des balles ou des ballons (Volley-ball, football, ...), des crosses (hockey sur gazon, crosse québécoise), des frisbees (ultimate), des battes (thèque-base-ball, cricket). Des APS de groupe : randonnée, trekking, canoë-kayak. Des APS qui se pratiquent en doublette (badminton, golf-frisbee, beach-volley, etc).

N'oubliez pas après chaque séance de désinfecter l'ensemble du matériel.

De la découverte à l'initiation

L'attrait d'une activité physique et sportive vient de la capacité de chacun-e et de la capacité du groupe à en maîtriser les bases pour pratiquer, jouer, ensemble. Un parcours autour d'une APS intègre une phase de découverte et une phase d'initiation voire d'approfondissement.

Faire découvrir

La phase de découverte vise la compréhension et la maîtrise des règles de jeu ou de sécurité des « outils » (balle ou ballon, raquette, bateau et pagaie, crosse, bâton, carte, etc) et des espaces (terrain, piscine, plein air, etc) nécessaires à la pratique de l'APS. La découverte passe par la pratique et par la visualisation par exemple de vidéos pour se rendre compte du sens et de l'esprit du jeu ou de la pratique. De nombreuses vidéos de toutes les APS sont disponibles sur le Web.



Initier

La phase d'initiation ouvre à une expérimentation de la pratique « en conditions réelles » avec terrain, règles et outils, et à l'arbitrage ou l'autoarbitrage si la pratique le nécessite. Elle intègre et alterne un ensemble d'activités dirigées, de jeu libre et de temps d'échanges pour identifier avec le groupe la progression, les difficultés et définir avec les enfants et les adolescent-es les moyens de les dépasser.

Cette phase d'initiation peut être suivie d'une phase d'approfondissement qui permet d'introduire des premiers éléments tactiques ou à une pratique plus longue et plus physique. Il permet aussi au collectif de gagner en autonomie pour pratiquer et progresser ensemble avec un animateur-trice accompagnateur et non plus meneur.

Deux attentions particulières doivent être portées : une à la maîtrise des « outils » du jeu, pas simple de manier pour la première fois un frisbee. La seconde à l'APS et à la progression proposées au regard de la tranche d'âge à qui s'adresse le parcours.



Le rôle de l'animateur et de l'animatrice

Comme dans toute activité qui implique une pratique déterminée, l'animateur-trice passe au fur et à mesure du parcours de meneur à accompagnateur-trice de l'activité. Pour mener, il est nécessaire d'être en capacité de montrer un geste, un placement, une posture, d'explicitier une règle, de faire comprendre le sens de la pratique ou du jeu. Une maîtrise de base de l'APS est donc nécessaire. Si la maîtrise n'est pas suffisante, il existe des ressources locales ou départementales pour l'apporter tout au long du parcours ou sur quelques séances.

De plus, l'animateur-trice doit identifier les pratiques règlementées et rechercher un encadrement qualifié pour l'apport technique et sécuritaire. L'animateur-trice reste maître des objectifs et de la progression.

La valorisation des réalisations

La valorisation du parcours peut passer par l'organisation d'une démonstration d'une APS peu connue aux parents et aux autres enfants du centre de loisirs, par la réalisation d'une vidéo ou d'une émission de radio dans laquelle les enfants expliquent l'APS et leur progression ou par l'organisation d'une rencontre avec un autre centre de loisirs ou un autre groupe qui a mené un parcours sur la même APS ou une APS différente pour partager les expériences. ●

Les ressources

- ▶ Fichier Francas « Jeux sportifs »
- ▶ Camaraderie n° 301 – L'éducation physique et sportive au centre de loisirs - Avril-juin 2013
<http://centredeloisirseducatif.net/node/1987>
- ▶ « Des jeux, des enfants, des sports » - Les cahiers du sport populaire – FSGT
<https://www.editions-sportpopulaire.org/>

